



| la | S | R | F |
société des
réalisateurs
de films

WORKSHOP PITCH MOYENS METRAGES

Date limite d'inscription : vendredi 20 février 2015

REGLEMENT

1- Le Festival du cinéma de Brive, Rencontres européennes du moyen métrage, se déroulera à Brive-la-Gaillarde (France) du 14 avril au 19 avril 2015.

2- Les Rencontres européennes du moyen-métrage sont organisées par la Société des Réalisateurs de Films, en partenariat avec la Ville de Brive, le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil régional du Limousin, le Centre National de la Cinématographie et la DRAC Limousin.

3- Conditions d'inscription

Les candidatures sont ouvertes exclusivement aux projets de films d'une durée raisonnablement estimée entre 30 et 60 minutes ; d'écriture fictionnelle, documentaire, expérimentale, animation ou croisant ces différentes formes.

Seuls sont acceptés les projets soumis par des résidents français, rédigés en langue française.

Le projet doit être présenté sous la forme d'un traitement ou d'une continuité dialoguée, selon l'état d'avancement du projet, d'une dizaine de pages minimum.

Cette présentation doit être accompagnée d'une note d'intention, d'un curriculum vitae, d'une photo de l'auteur, ainsi que d'un résumé du projet et d'une biographie du (ou des) auteur(s) de 10 lignes maximum.

Il sera possible d'y adjoindre des éléments visuels (photos, courte vidéo) ou sonores.

Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation antérieure à une commission d'aide ou à un autre workshop. Il peut être accompagné ou non par une société de production.

Il est en revanche possible de postuler la même année au concours de scénario de moyen métrage organisé par la Région Limousin, en partenariat avec le Festival du Cinéma de Brive.

4- Inscription

L'inscription est soumise au respect des conditions (3) et au versement d'un droit d'inscription fixé à 20€ (par chèque, libellé à l'ordre du Festival du cinéma de Brive, accompagnant le dossier). Ce chèque sera encaissé, que le projet soit retenu ou non.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 15 octobre 2014. Les dossiers complets doivent parvenir **avant le 20 février 2015 par voie postale ET en version numérique**, aux adresses suivantes :

Par voie postale :

Festival du cinéma de Brive
Workshop Pitch
11 Place Jean Marie Dautier
19100 Brive-la-Gaillarde - France

Si un projet est envoyé par un service de courrier express, les frais de transports doivent impérativement être pris en charge par l'expéditeur.

Et en version numérique (format PDF) à l'adresse :
coordination@festivalcinemabrive.fr

5- Comité de sélection

Les projets éligibles sont soumis à un groupe de lecture réuni par le festival. Ce groupe de lecture est composé de 4 professionnels. Il rendra ses décisions par email et/ou téléphone au plus tard le **lundi 16 mars 2015**.

6- Présence durant le festival

Le transport, l'hébergement et les repas des auteurs sélectionnés ne sont pas pris en charge par le Festival. Toutefois, les auteurs bénéficieront des tarifs particuliers négociés par le festival sur le transport, l'hôtellerie et la restauration.

7- Projets sélectionnés

En cas de sélection, les auteurs s'engagent à :

- venir présenter le projet au Festival du cinéma de Brive, aux dates qui leur seront indiquées.
- fournir en temps utile une présentation écrite succincte du projet pour les éléments de communication.
- fournir les éléments photographiques, vidéo ou sonores qu'ils souhaitent présenter lors du pitching en public.
- signaler la sélection de leur projet au workshop du festival sur leur dossier, lors de leurs recherches futures de financement, et sur le générique du film terminé avec la mention "Workshop Pitch – Festival du Cinéma de Brive – Rencontres Européennes du moyen métrage"

Le projet ne peut être retiré par l'auteur dès lors qu'il a été sélectionné pour le workshop.

8- Déroulement du workshop

Le workshop se déroule pendant le festival, en deux temps: la préparation et la

présentation.

Préparation :

La préparation consiste à réunir les auteurs par groupes de cinq afin d'échanger à tour de rôle sur leurs projets. Ceci afin d'aborder au mieux leur temps de présentation, de repérer leurs points forts et les points faibles et préparer leur intervention. Ce temps de préparation collective, réparti sur deux demi-journées, est accompagné par un réalisateur, un scénariste ou un producteur qui anime le groupe et guide les discussions pour structurer la présentation de chacun.

Présentation :

Lors de la présentation, les auteurs disposent de 6 minutes chacun pour exposer leur projet oralement, accompagné ou non d'une vidéo, d'éléments photographiques ou graphiques ou sonores.

Le panel professionnel présent aura reçu, au début du workshop, une description succincte fournie par les auteurs de chaque projet, ainsi que les coordonnées des porteurs de projets. Le panel professionnel dispose de 6 minutes pour interroger l'auteur du projet à l'issue de sa présentation.

Ce temps de présentation, ouvert à tous les professionnels désireux d'y assister, est également ouvert au public.

9- Le conseil d'administration de la SRF est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

10- La participation au Festival du Cinéma de Brive, Rencontres européennes du moyen métrage, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.